

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 27 (1935)
Heft: 12

Artikel: Chômage et émigration
Autor: Fehlinger, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384037>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

quelques mutations de personnalités dans le Cabinet, lesquelles ne changeront cependant rien au cours de la politique. Le système de la Centrale monétaire, dont l'organisation interne sera prévue sur une base peut-être un peu plus élastique, sera maintenu.

Un fait qui prouve en faveur de la culture démocratique des Danois, c'est qu'immédiatement après les élections le chef des conservateurs, soit l'opposition, a fait ressortir que la volonté des électeurs manifestée clairement à l'occasion des élections, doit trouver son expression sans réserve dans la politique du Danemark. Christmas Möller et l'organe du Parti conservateur, les « Dagens Nyheder », ont déclaré que désormais la Première Chambre, le Landsting, ne s'opposerait plus à la politique de Stauning. Ainsi donc, bien que l'opposition jouisse encore de la majorité dans la Première Chambre, elle s'incline devant la volonté populaire.

A chaque fois, les peuples pour lesquels la démocratie n'est pas seulement une forme, mais une *tradition politique*, prouvent que la démocratie est viable même lors des plus graves crises. C'est dans les pays où la machine démocratique n'a pas pu être dominée que la démocratie s'est effondrée. Les théoriciens du fascisme font erreur lorsqu'ils prétendent que le fascisme est conditionné par la nécessité d'un chef. La véritable démocratie a toujours su donner au peuple le chef qui lui convenait. Au Danemark, Thorwald Stauning a su rallier les suffrages de la nation bien au delà des milieux ouvriers. Un programme de politique économique nettement établi, une politique démocratique loyale, une personnalité qui près du peuple a su gagner les masses, ont remporté la victoire sur la réaction et ont prouvé une fois de plus au monde, qu'une démocratie bien gouvernée est parfaitement viable. Elle ne crée pas une communauté populaire fictive, mais réelle.

Chômage et émigration.

Par H. Fehlinger.

La mise en valeur de nouvelles terres outre-mer et l'expansion de l'économie au XIX^e et au début du XX^e siècle devaient soustraire l'Europe pour de longues années, du danger d'une surpopulation. Depuis la guerre mondiale les circonstances ont sensiblement changé et il existe en Europe près de 10 millions d'êtres humains pour lesquels il n'y a pas suffisamment de travail. La plus grande partie d'entre eux et leurs familles doit être entretenue par les pouvoirs publics. Cette surpopulation est une des principales raisons de la course à l'extension à laquelle se livrent maints États, tels que le Japon et l'Italie et qui menace la paix. Il y a lieu d'ajouter en outre que le service militaire et les industries des armements et de l'équipement occupent actuellement beaucoup plus de monde qu'avant la guerre.

On connaît les faits économiques qui ont occasionné cet excédent de main-d'œuvre: A la suite de la rapide industrialisation des anciennes matières premières les possibilités d'exportation des pays industriels ont fortement diminué. Il arrive même que des produits industriels japonais et hindous soient fabriqués en Europe. La rationalisation de la production a permis de produire beaucoup plus de marchandises qu'autrefois avec une main-d'œuvre fortement réduite. La politique commerciale, monétaire et celle concernant les salaires poursuivie par de nombreux pays, a défavorablement influencé la capacité de consommation des populations et l'on ne prévoit pas de mettre un terme à une telle politique.

Les pays les plus frappés sont ceux dont jusqu'ici l'exportation jouait un rôle prépondérant dans le domaine économique. Le commerce extérieur ayant sensiblement diminué, les entreprises travaillant en grande partie pour l'exportation se sont vues contraintes de réduire leur personnel dans de fortes proportions. Ce recul du nombre des ouvriers occupés est, d'une manière générale, beaucoup plus fort que l'augmentation du nombre des agrandissements de fabriques dans les industries travaillant pour le marché indigène et qui, grâce aux contingentements de l'importation, ont pu procéder à ces agrandissements.

Depuis plus de 15 ans, les économistes, les organisations économiques et les autorités s'efforcent de trouver un moyen pour abolir ou du moins pour atténuer les effets du chômage. Certains ont préconisé l'émigration, mais jusqu'ici les tentatives faites dans ce sens, à l'exception de la colonie juive en Palestine, se sont bornées à très peu de chose. Au contraire, durant les années d'après-guerre, l'émigration intraeuropéenne de même que l'émigration d'Europe aux Etats-Unis d'Amérique ont été presque complètement suspendues. Afin de procurer de plus grandes possibilités de travail à leurs ressortissants, la plupart des pays ont imposé par voie législative ou administrative des restrictions d'immigration et de permis de séjour pour les ouvriers et employés étrangers. Dans les pays qui adoptèrent ce moyen, une amélioration se fit tout d'abord sentir sur le marché du travail. Mais les Etats appliquant l'un après l'autre le même système il y eut bientôt dans chaque pays une affluence de citoyens dont le séjour à l'étranger était devenu impossible. Il ressort des statistiques officielles que le nombre des employés étrangers a reculé fortement dans toute l'Europe au cours de ces dernières années. Ce recul n'est dû que dans une faible mesure à la naturalisation d'étrangers; il est dû beaucoup plus au retour de citoyens dans leur patrie.

Actuellement il est pour ainsi dire impossible aux chômeurs de se rendre dans un autre pays européen. Les pays mêmes qui manquent d'ouvriers qualifiés pour certaines branches, comme par exemple dans l'industrie du bâtiment ou dans la construction de machines en Grande-Bretagne, ne délivrent plus de permis de sé-

jour pour les ouvriers étrangers. Lorsqu'au cours de l'été 1935, quelques ouvriers spécialistes suisses obtinrent la permission de travailler dans des fabriques de machines en Angleterre, les syndicat et le «Daily Herald», organe des travaillistes, protestèrent immédiatement contre cette infraction à l'interdiction d'immigration.

Pour réduire le chômage, nombre de pays européens pourraient procéder à une *colonisation intérieure*. Pour ne donner qu'un exemple, ne citons que la Grande-Bretagne qui dispose de vastes étendues fertiles et de grandes prairies inutilisées qu'elle pourrait fort bien coloniser. Jusqu'ici il a été assez rare de pouvoir rassembler quelques chômeurs pour en former une colonie dans le pays même. Il existe en Suisse suffisamment de terres en friche que l'on pourrait utiliser aux fins de colonisation. On trouvera de plus amples détails à ce sujet dans le rapport pour 1934 de l'Association suisse pour la colonisation intérieure. Un projet de J. B. Rusch publié dans la «Nationalzeitung» du 13 juillet 1935 et qui prévoit la création de colonies suisses dans le sud de la France. Reste à savoir, il est vrai, si une œuvre colonisatrice de ce genre serait propre à réduire le chômage dans l'industrie et le commerce, c'est-à-dire dans les branches économiques où il sévit le plus intensément.

La même question est encore plus difficile à résoudre lorsqu'il s'agit de l'émigration dans les pays d'outre-mer. Seules les personnes possédant des connaissances suffisantes en fait d'agriculture, les moyens financiers nécessaires et un caractère s'adaptant facilement, entrent en ligne de compte pour émigrer outre-mer. Elles doivent être en mesure de surmonter toutes les difficultés et tous les dangers et ne pas craindre une vie très rude. Les émigrants dans les pays d'outre-mer doivent partir dans l'intention de ne produire que pour leurs propres besoins, car pour le moment la production pour le marché mondial comporte trop de risques. Il existe certainement encore des pays, où des colons disposés à pourvoir uniquement à leur entretien et à celui de leur famille, peuvent s'installer; à ce propos, il ne s'agit pas cependant de faire preuve d'un optimisme exagéré comme le fait par exemple Félix Moeschlin dans sa brochure «Weltkolonisation, Auswanderung» (Colonisation mondiale, émigration).

D'une manière générale, l'ouvrier industriel chômeur ne fera pas un bon colon et il ne disposera pas de l'argent nécessaire. Par contre l'extension des entreprises agricoles outre-mer aurait comme avantage direct d'augmenter la consommation des produits industriels. Que ces produits soient importés ou fabriqués sur place, cela revient au même. Quoi qu'il en soit, les besoins se faisant plus nombreux, les possibilités de travail pour la main-d'œuvre industrielle et commerciale augmentent à leur tour.

Il semble que ce sont précisément les Etats qui possèdent leurs propres colonies qui devraient être les premiers à encourager l'émigration de leurs ressortissants. En réalité l'émigration en

France et en Angleterre, deux pays les plus riches en colonies, est en général très peu développée.

Il est un facteur auquel l'on a trop peu attaché d'importance dans les discussions sur l'émigration. Il est indéniable que le désir d'émigrer est fortement entravé par la grande différence qui réside dans les conditions de vie et de protection du travail entre l'Europe et les pays d'outre-mer. Les émigrés devraient pour ainsi dire renoncer totalement aux bienfaits de la protection des ouvriers et des employés, car les pays retardés en matière économique le sont également dans leurs institutions sociales. Il est vrai qu'en 1919 l'Organisation internationale du travail fut fondée dans l'intention d'appliquer *partout* certains principes de droit social. L'accomplissement de cette tâche se heurte à de graves difficultés et il est peu probable que l'on ne parvienne dans un avenir prochain à adapter les lois de protection ouvrière des pays d'outre-mer aux normes européennes. Même dans les pays en dehors d'Europe, où des lois de protection ouvrière ont été décrétées, plus de 90 % sont restées à l'état de chiffon de papier et n'ont jamais été mises en pratique.

Les avantages que confèrent aux ouvriers européens la législation sociale moderne, ont rendu ces derniers plus sédentaires qu'autrefois. Celui qui émigre, ne renonce pas seulement à ces avantages, mais à nombre d'autres commodités que nous sommes habitués à considérer comme étant naturelles. Les habitations sont beaucoup plus simples dans les colonies que dans l'Europe occidentale ou du nord. En outre, il est plus difficile d'occuper ses loisirs là-bas que dans sa patrie. La grande majorité des hommes victimes de la crise préféreront se restreindre, voire même supporter la misère qu'entraîne le chômage, plutôt que d'émigrer, de s'en aller vers un avenir inconnu.

L'émigration ne réduirait que très peu le chômage en Europe — en Suisse également. Ce n'est que par une politique régénératrice poursuivie sur un vaste plan, que l'on viendra en aide à la plus grande partie des chômeurs. Il est certain que la terre aurait suffisamment de place pour contenir plus d'êtres humains qu'il n'y en a actuellement. Mais, le chaos économique est tel, que des millions d'hommes sont devenus superflus, c'est-à-dire que l'on ne peut plus utiliser leur travail.